

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi dix-sept novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur YouTube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de convocation :
07 novembre 2025

Mis en ligne :
21 NOV. 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Présents : 22
Votants : 27
Quorum : 15

Présents : Mesdames, Messieurs, BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DELAUNAY Gaylord, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, MAHEO Aude, METAYER Chrystèle, NOEL Henri, NOULLEZ Sébastien, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, SERANDOUR Cyril, SOUQUET Éric, THERAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VAN CAUWELLAERT Damien ;

Procurations de vote et mandataires : DA CUNHA Manuel ayant donné pouvoir à CAÏTUCOLI Christiane, DEGUILLARD Julie ayant donné pouvoir à TORTELLIER Laëtitia, PEROT Marlène ayant donné pouvoir à POINTIER Vincent, RAOUL Gérard ayant donné pouvoir à JOUAULT Jaroslava, VALLEE Priscilla ayant donné pouvoir à LE GUENNEC Jean-Michel ;

Absents : GARNIER Chrystèle, LETENDRE Christophe.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 07 novembre 2025) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

Point N° 10

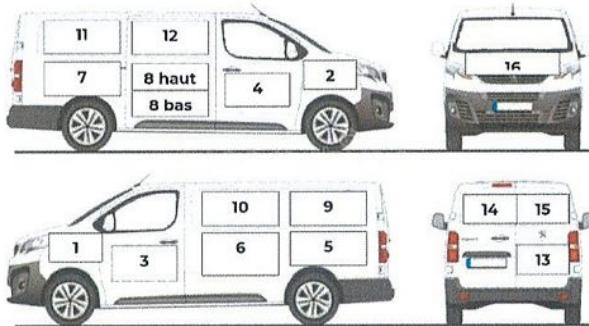
Délibération n° 2025-121. VIE ASSOCIATIVE : Minibus - Détermination des tarifs pour les encarts publicitaires

Rapporteur : Virginie POINTIER

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis de la commission « vie culturelle et associative, animations locales » en date du 5 novembre 2025 ;

CONSIDERANT que la Ville va acquérir un minibus 9 places à destination de ses services et des associations. Afin de couvrir une partie des dépenses liées à cette acquisition, il est proposé de louer des emplacements publicitaires sur la carrosserie et les vitres du véhicule.



Il est proposé de définir les tarifs par emplacement comme suit :

N°	Emplacement	Surface en m ² (1)	Facturation à l'année (2)
1	Aile avant gauche	0,50	550,00 €
2	Aile avant droite	0,50	550,00 €
3	Portière gauche	Réserve logo de la Ville	
4	Portière droite	1,00	1100,00 €
5	Latéral gauche tôle proche roue	0,75	825,00 €
6	Latéral gauche tôle proche porte	0,75	825,00 €
7	Latéral droite tôle proche roue	0,75	825,00 €
8 haut	Latéral droite tôle proche porte haut	0,375	412,50 €
8 bas	Latéral droite tôle proche porte bas	0,375	412,50 €
9	Latéral vitre gauche proche roue	0,50	550,00 €
10	Latéral vitre gauche proche porte	0,70	775,00 €
11	Latéral vitre droite proche roue	0,50	550,00 €
12	Latéral vitre droite proche porte	0,70	775,00 €
13	Arrière tôle	0,50	550,00 €
14	Arrière vitre côté conducteur	0,45	500,00 €
15	Arrière vitre côté passager	0,45	500,00 €
16	Capot	1,00	1100,00 €
1. Surface donnée à titre indicatif.			Tarifs non soumis à la TVA
2. Facturation possible au semestre (soit 2 factures pour l'année)			

La location de ces emplacements est formalisée par une convention de mise à disposition telle qu'annexée à la présente note.

Après en avoir délibéré par 20 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DA CUNHA Manuel, LE GUENNEC Jean-Michel, LEJOLIVET Bertrand, NOULLEZ Sébastien, VALLEE Priscilla), **le conseil municipal décide**
D'ENTERINER les tarifs et les emplacements définis ci-dessus.

Pour extrait conforme,
 Le Maire,
 Gaël LEFEUVRE

